

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/05/2022

Dossier complet le :

18-05-2022

N° d'enregistrement :

2022-6167

1. Intitulé du projet

Projet d'hydraulique agricole. Création d'une réserve d'eau pour irrigation de cultures spécifiques.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL LES COMBES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marc RIPAUD

RCS / SIRET

8 7 8 | 1 5 0 | 0 9 3 | 0 0 0 2 8

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16c : projet hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et de drainage de terres - Prélèvement en ZRE	16 a) projet > 100 ha irrigués: NON CONCERNE 16 b) Zone Humide: NON CONCERNE 16 c) Prélèvement > 8 m3 en ZRE: CONCERNE (Le volume sera incluse dans le plan de répartition de l'OUGC. Dans ce cas l'EPMP) Opérations soumises à déclaration en application des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement. (rubrique 3.2.3.0) Travaux nécessitant une déclaration préalable ou un permis d'aménager

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vous est présenté dans le cadre de la création d'un étang d'irrigation.

Affouillements et exhaussements pour la création d'une retenue d'eau à des fins d'irrigation agricole.

Prélèvement hivernal des eaux d'écoulement issues de terres agricoles drainées et complété par prélèvement sur cours d'eau en périodes hivernale.

Des sondages ainsi qu'une étude technique permettra de déterminer la faisabilité du projet.

Un réseau d'irrigation composé de canalisations de distribution et une station de pompage seront mis en place en parallèle de la création.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'irrigation s'intègre dans un projet global de l'exploitation. L'EARL LES COMBES n'est actuellement pas irrigant. L'exploitation ne possède pas de retenue d'irrigation.

La concrétisation du projet permettra d'assurer la mise en place de cultures spécialisées. L'exploitation possède aujourd'hui une production céréalière classique (maïs, blé, colza). L'accès à l'eau permettra de diversifier ce schéma.

L'EARL souhaite se tourner vers des cultures spécialisées comme la pomme de terre, la mogette ou encore le légume sec ou de pleins champs. L'irrigation assurera la contractualisation de ces cultures, avec une qualité répondant au cahier des charges du marché. De plus un marché économique locale s'articule autour de ces cultures.

Après analyse des besoins, 30 ha seront irrigués annuellement.

Le volume total à mobiliser est estimé à partir du besoin moyen enregistré pour des volumes irrigués dans le département et de la surface exploitée, soit pour le projet, un volume avoisinant les 50 000 m³ (1500m³/ha).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- décapage de la terre végétale dans l'emprise de la réserve.
- confection d'une tranchée d'encrage assurant un maintien de la digue ainsi que son étanchéité.
- extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.
- compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve et des digues.
- nivellement du fond de réserve et des talus.
- mise en place des aménagements nécessaires au fonctionnement et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur : fossé de contournement, surverse, vidange...)
- construction local technique
- excavation-comblement de tranchées pour la mise en place des canalisations de distribution (voir schéma annexe 8). (sans impacte de zone humide ni défrichage.)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- observation et surveillance de routine
- transcription des informations
- suivi approfondi lors de la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage)
- entretien courant durant l'année, de la réserve, des talus et alentours
- remplissage de la retenue via les eaux de drainage, de ruissellement du bassin de la retenue et prélèvement dans le cours d'eau (durant les périodes autorisées)
- utilisation de l'eau stockée durant la campagne d'irrigation
- régulation des nuisibles

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration, au titre de la loi sur l'eau.

Une déclaration préalable ou un permis d'aménager sera a réalisée au titre du Code de l'urbanisme. Les études techniques permettront de déterminer précisément la superficie du projet en fonction du volume visé et donc de la procédure à appliquée. S'il s'avère que la surface sera inférieure à 2 ha, une déclaration préalable sera déposée. Si la surface sera définie à plus de 2 ha, un permis d'aménager sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie du projet*	20 000 m ²
volume de stockage	50 000 m ³
hauteur de digue maximum*	5 m
longueur de digue totale*	600 mL
(*valeurs portant sur une estimation, les grandeurs définitives seront déterminées par l'étude technique.)	
linéaire de canalisation*	5000 mL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit : Les Combes
commune : 85 390 Mouilleron-Saint-
Germain

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 6 4 ' 8 3 " 4 1 Lat. - 0 ° 8 1 ' 6 7 " 5 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1.4 kml d'une ZNIEFF de type 2 : AFFLEUREMENTS ROCHEUX DE MOUILLERON-EN-PAREDS, CHEFFOIS, LA CHATAIGNERAIE ZNIEFF 520005742
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les implantations de la retenue et du réseau de canalisation n'impacteront aucune zone humide. Des prospections terrains seront effectuées pour s'assurer de l'absence de zone humide. La séquence ERC sera détaillée dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en ZRE. Un volume hivernal est autorisé sur le bassin versant du Lay. Les prélèvements sont gérés par l'OUGC (Etablissement Public du Marais Poitevin). Une demande sera faite annuellement par le pétitionnaire pour l'attribution du volume.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La retenue AEP le plus proche est celle de Mervent, dont le périmètre de protection éloigné est situé à environ 9 kml du projet. Le projet dépend plutôt du bassin de Rochereau, situé à plus de 11 km, pour lequel le projet se situe hors périmètre et à l'aval.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de plus de 14 kml du site Natura 2000 le plus proche : FR5200658 - Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement issues de terres agricoles drainées, non drainées et de surfaces urbanisées, seront collectées en période hivernale. Un pompage sur cours d'eau sera également mis en place pour compléter le volume (du 1er novembre au 31 mars) En dehors de cette période, la retenue sera déconnectée. Après demande du pétitionnaire, un volume d'eau sera délivré par l'OUGC.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude technique sera faite de façon à obtenir un équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude technique sera faite de façon à obtenir un équilibre déblai/remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tiendra compte des éléments naturels environnant. La doctrine Eviter Réduire Compenser sera appliquée de façon à ne pas impacter de zone humide, ni de haie ou arbres présents à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de plus de 14 kml du premier site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agrandissement de la réserve engendrera la suppression de terres agricoles en propriété de l'EARL LES COMBES.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risque sismique : 3 - modérée potentiel radon : fort retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen risque météorologique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le chantier pourra être source de bruit. Le chantier sera ouvert aux heures ouvrables, durant 1 mois à 1 mois 1/2. (Pelleteuse-tracteur)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les terrassements pour la mise en place de la réserve pourront engendrer des vibrations négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trop plein d'eau éventuel sera dirigé vers le milieu naturel, via la surverse. Des vidanges pourront être effectuées, soit pour la maintenance, soit pour la sécurité. Ces opérations seront déclarés aux services DDTM et devront répondre à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre patrimonial protégé. Les services de la DRAC seront consultés au titre de l'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité agricole. La parcelle projet est actuellement cultivée. La SAU sera diminuée d'autant. Toutefois l'irrigation permettra le maintien et le développement de l'activité agricole sur le secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour l'avant-projet, il a été pris en compte la doctrine ERC afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

Après l'étude de plusieurs variantes du projet et les mesures d'évitement prises en compte, l'implantation du projet a été choisi de façon à n'engendrer aucun effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Le projet ne sera pas soumis aux classes barrages (rubrique 3.2.5.0 du Code de l'environnement).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, le projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.

Les mesures d'évitements seront détaillées dans le dossier loi sur l'eau. Aucune zone humide ne sera impacté par le projet. Aucun abattage d'arbre n'est prévu.

Le volume d'eau sera délivré par l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Des volumes d'eau sont toujours disponibles sur le bassin du Lay.

Le dossier d'incidence démontrera la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.

Le site projet a fait l'objet d'une visite des services de la DDTM.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de pré-étude

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA-ROCHE-SUR-YON

le, 26/11/2021

Signature

EARL LES COMBES
17, rue Mon Plaisir
85390 CHEFFOIS
Tél. : 06.24.55.93.93 - Tél. : 06.82.31.59.40
sca.ripaud@orange.fr
N° Siret : 878 150 093 00028

ci-dessus